



N° OJ : 23

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/06/2022

**Objet :** Sports.- Subsidies de fonctionnement à plusieurs associations.- Montant total : 34.150,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2022, sous réserve de l'approbation du budget 2022 par l'autorité de tutelle;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer des subsidies de fonctionnement pour un montant total de 34.150,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

- 1) 3.600,00 EUR à l'asbl A.M.A. Jeunesse Gym;
- 2) 2.700,00 EUR à l'asbl AR-ONE;
- 3) 800,00 EUR à l'association de fait Biljartclub NOH;
- 4) 3.100,00 EUR à l'asbl Brussel Aquatic Synchro Swimming;
- 5) 2.200,00 EUR à l'asbl Brussels Big Brackets;
- 6) 2.000,00 EUR à l'association de fait Brussels Dojo Karaté;
- 7) 1.500,00 EUR à l'asbl Brussels Young Wrestling Style;
- 8) 250,00 EUR à l'association de fait Club Bruxelles City Taekwondo;
- 9) 500,00 EUR à l'asbl Bruxelles Royal Yacht Club;
- 10) 2.400,00 EUR à l'asbl Cercle Sportif HA.VI.2 Bruxelles;
- 11) 500,00 EUR à l'asbl Club n°1;
- 12) 2.100,00 EUR à l'asbl EGALITY SPORT & CULTUURL;
- 13) 700,00 EUR à l'association de fait Folle Cadence;
- 14) 1.100,00 EUR à l'association de fait Freestyle O;
- 15) 600,00 EUR à l'asbl Friend's Gym Bruxelles;
- 16) 1.500,00 EUR à l'asbl Grand Serment Royal des Archers de Saint-Sébastien;
- 17) 5.400,00 EUR à l'asbl Gym Sana;
- 18) 2.800,00 EUR à l'association de fait Club "Gym Tonic - Body Cardio";
- 19) 400,00 EUR à l'asbl Gyn Tonic;

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2022.

Annexes :

